



Charte des Jeunes sapeurs-pompiers du CSI 2 Rives

La présente charte concrétise les principes fondamentaux de l'engagement des Jeunes sapeurs-pompiers au sein du CSI 2 Rives.

C'est pourquoi, en tant que jeune sapeur-pompier, je m'engage :

- ★ à ne jamais jouer avec le feu
- ★ à donner priorité à l'école avant les pompiers
- ★ à avoir un esprit de camaraderie
- ★ à entraider mes camarades
- ★ à être ponctuel
- ★ à soigner le matériel
- ★ à respecter les autres
- ★ à assumer mes responsabilités
- ★ à ne pas consommer de substances telles que de l'alcool, des cigarettes, des stupéfiants et leurs dérivés.
- ★ à ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les cours
- ★ à respecter la sphère du CSI 2 Rives et l'image des pompiers en ne publiant aucune photo ni aucun texto sur les réseaux sociaux.

J'ai pris connaissance de cette charte et je la respecterai en apposant ma signature ci-dessous.

JSP Nom, prénom

Signature

Cpl Didier Juvet
Responsable des JSP 2 Rives

Cap Benoît Leemann
Comandant du CSI 2 Rives

Leytron, le 1^{er} janvier 2025